



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 18185

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur situation de la presse en France et plus particulièrement dans le Tarn. En effet, de nombreuses personnes s'inquiètent de la situation de la presse en France et dans le Tarn. Alors que depuis plusieurs mois, les diffuseurs du département du Tarn sont victimes de grèves, il semblerait qu'une iniquité voit le jour dans le domaine de la presse. Ainsi, ces personnes souhaiteraient que soient mises en place des réformes dans la distribution afin d'assurer un service minimum pour à la fois éviter le blocage des quotidiens nationaux et compenser une baisse du chiffre d'affaires. Ainsi, il l'interroge sur le maillage territorial et sur le devenir des grossistes de presse à l'échelle départementale et lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

En février 2013, face aux difficultés rencontrées par Presstalis dans la mise en oeuvre du volet social de son plan de restructuration, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de la culture et de la communication ont confié à Monsieur Raymond Redding une mission de médiation dans le conflit social chez Presstalis. Ses fonctions en tant qu'ancien directeur général du courrier de La Poste font de Monsieur Redding un bon connaisseur du secteur de la presse, avec lequel il a notamment négocié les accords « Schwartz » de 2008 sur le transport postal de la presse. Son indépendance et sa probité ont également été essentielles pour le succès de la médiation. Elle a ainsi permis d'aboutir à la signature, en mai 2013, d'accords sur l'accompagnement social des réformes du groupe Presstalis entre la direction de l'entreprise et les organisations syndicales, permettant dès lors le déploiement du plan de restructuration de la société sans troubles sociaux majeurs. Par ailleurs, le Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP), autorité de régulation professionnelle, poursuit les chantiers de réorganisation de la filière de la distribution de la vente au numéro, notamment la mise en place d'un schéma directeur des dépositaires (niveau 2) et une hausse de la rémunération des marchands de journaux et kiosquiers, la plus faible d'Europe, afin que continue d'être garantie la présence de la presse sur l'ensemble des territoires, y compris ruraux. Enfin, dans un contexte de diminution des volumes distribués, l'État a souhaité que s'engage dès à présent une large discussion pour faire émerger une vision commune de moyen terme sur la coexistence et le renforcement de la complémentarité des canaux de diffusion : postage, portage et vente au numéro. Une mission sur l'avenir de la diffusion de la presse réunissant l'inspection générale des finances, l'inspection générale des affaires culturelles et le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est en cours et doit rendre ses conclusions en juin prochain.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18185

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1446

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4961